

UNE SOLUTION

POUR RECRÉER DE L'HABITAT dans les cours d'eau fortement modifiés

J. Gilles

DES POPULATIONS PISCICOLES EN DÉCLIN

Les nombreuses pressions sur les populations piscicoles sont responsables du mauvais état de santé de l'ichtyofaune en Wallonie, mauvais état mis en avant, notamment, dans le «Tableau de bord de l'environnement wallon». Les pollutions ponctuelles aggravent cette situation et peuvent causer de véritables hécatombes.

Le 3 I juillet 2007, la Basse-Meuse liégeoise a été polluée par deux insecticides provenant de la firme Chimac-Agriphar S.A. Cette forte pollution a provoqué la mort de plus de vingt tonnes de poissons. En vue d'obtenir la réparation des dommages subis, une plainte a été déposée par la Fédération Royale des pêcheurs à la ligne de la Basse-Meuse liégeoise, la Fédération des sociétés de pêche « Pêche

et Loisirs» ainsi que la Maison wallonne de la pêche. Après la réunion de concertation du 9 avril 2008, qui s'est tenue au Cabinet du Ministre wallon de l'Environnement, un dédommagement a pu être obtenu.

Une partie de ces indemnités a permis à la Maison wallonne de la pêche de lancer un projet intitulé «FEP Pisciflore Cheratte». Ce projet d'une durée de deux ans et demi a pu voir le jour grâce au financement du Fonds



Fascines végétalisées le long de l'ancien quai de chargement du charbonnage de la darse de Cheratte.

européen pour la Pêche, du Service Public de Wallonie et du Fonds Piscicole de Wallonie. Il s'inscrit non seulement dans le plan de restauration des dégâts environnementaux subis suite à la pollution mais il offre en outre l'opportunité de recréer de l'habitat à plus long terme pour les populations piscicoles en Basse-Meuse liégeoise, milieu particulièrement soumis à la pression anthropique.

L'ARTIFICIALISATION DES BERGES : UN IMPACT LOURD SUR LE CYCLE VITAL DES POISSONS

L'artificialisation de la Basse-Meuse liégeoise au début du 20ème siècle a causé la perte de nombreux habitats pour la faune aquatique. Le recouvrement des berges par des matériaux inertes (béton, pierres...) empêche toute colonisation par la végétation rivulaire. De nombreuses espèces de poissons dépendent de ces zones pour se reproduire, se nourrir et se développer. Avec cette artificialisation, les habitats de nos poissons phytophiles (déposant leurs œufs sur des plantes) sont aujourd'hui fortement réduits.

UN ANCIEN CHARBONNAGE AMÉNAGÉ EN ZONE DE FRAI

Si, à ce jour, la renaturation de la Basse-Meuse semble encore difficilement envisageable, il subsiste néanmoins quelques annexes hydrauliques où les interventions en faveur du milieu sont moins contraignantes et où la mise en place de dispositifs à destination piscicole n'entrave pas la navigation. C'est notamment le cas de la darse de Cheratte. Cette annexe fluviale a principalement été créée à des fins portuaires (quai de chargement d'un charbonnage). La majorité des aménagements liés au projet aura lieu dans cette darse. Cette dernière a été choisie pour sa situation abritée des courants parfois violents de la Meuse en période de crue ainsi que des débris charriés.

Les aménagements portent sur la mise en place de fascines végétalisées. Ces boudins biodégradables en fibre de coco ont été végétalisés à l'aide d'hélophytes (plantes dont le système racinaire baigne dans l'eau alors que les tiges et les feuilles sont aériennes). Après une année de développement dans les bassins de la pisciculture d'Erezée, les boudins de coco ont été disposés le long du mur de la darse. L'ancien quai de chargement du charbonnage de Cheratte a été équipé d'un système de paniers métalliques sur lesquels



ont été déposées les fascines pré-végétalisées. Ces structures ont été immergées d'une quinzaine de centimètres dans l'eau afin de permettre un bon développement du système racinaire. Une centaine de mètres de ces structures ont été installées au début du printemps de cette année.

D'autre part, des frayères artificielles fixes ont été fixées au mur de la darse. Celles-ci sont composées de cadres métalliques en inox sur lesquels s'insèrent des lattes portant des faisceaux de fibres synthétiques. Elles ont comme premier objectif de servir de support de pontes aux poissons phytophiles (brochets, gardons, brèmes, tanches, etc.), en attendant le développement racinaire des fascines. Par la suite, ces structures serviront d'appoints aux substrats naturels de ponte fournis par la végétation avoisinante. Une quarantaine de mètres de ces structures a été placée cette année.

DES RÉSULTATS IMPRESSIONNANTS QUELQUES JOURS APRÈS L'INSTALLATION

Quelques jours seulement après la mise en place des frayères artificielles au mur de la darse, les premières pontes ont été déposées sur les brosses synthétiques. Près de 2 millions d'œufs de brèmes communes ont été pondus fin avril. On peut dire que l'efficacité de ces structures ne s'est pas fait attendre!

La reprise des plants installés dans les fascines végétalisées n'a pas tardé. En effet, après quelques semaines seulement le chevelu racinaire dépassait déjà des paniers métalliques. Certaines racines présentes sous les structures ont même accueilli quelques œufs de brèmes, ce qui est de bon augure pour leurs reproductions futures. Cet enchevêtrement racinaire sous les fascines constitue un milieu de développement idéal pour les larves et alevins. Celui-ci accueille en effet la microfaune et la microflore à la base de l'alimentation des jeunes poissons. De plus, cette densité de racines crée des zones de caches et d'abris idéaux contre les prédateurs.

L'artificialisation des berges et la pollution ont profondément ébranlé les écosystèmes aquatiques. Ces aménagements montrent qu'il est malgré tout possible de recréer un milieu propice à la vie dans des cours d'eau fortement modifiés.

Le projet «FEP Pisciflore Cheratte» est cofinancé par le Fonds européen pour la Pêche, le Service Public de Wallonie et le Fonds Piscicole de Wallonie.





Wallonie

Avec le soutient du «Fonds européen pour la pêche», investissons dans une pêche durable.